

**ARRETE N° 21 - 2015
PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

**Interdiction de stationnement sur les 4 places
Devant la Pharmacie DOUSSET au 143 rue Jean Jaurès**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public déposée en mairie le 22 avril 2015 par **Monsieur Benoît DOUSSET**, représentant la pharmacie DOUSSET sise 143 rue Jean Jaurès à MARBACHE (54820), par laquelle il sollicite une autorisation pour le stationnement d'un camion de 38 tonnes sur les 4 places de stationnement devant la pharmacie, le lundi 18 mai 2015,
 - Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux,
- Pour permettre le bon déroulement de ces travaux :

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Monsieur Benoît DOUSSET**, représentant la pharmacie DOUSSET sise 143 rue Jean Jaurès à MARBACHE (54820) est autorisé à occuper les 4 places de stationnement situées sur l'espace public devant la pharmacie pour permettre le stationnement d'un camion 38 tonnes, **le stationnement sera donc interdit à tout autre véhicule,**

**devant le n° 143 rue Jean Jaurès,
le lundi 18 mai 2015 de 8h à 19h**

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera obligatoirement sécurisé et matérialisé par Monsieur Benoît DOUSSET. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées et notamment laisser un passage d'au minimum 1 mètre afin de laisser un accès sécurisé pour les piétons.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Monsieur Benoît DOUSSET,
- Affichage.

MARBACHE, le 27 avril 2015

**Le Premier Adjoint,
Henri CHARPIN**



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Article L 113-2 du Code de la voirie routière

Formulaire à adresser, au moins 10 jours avant le début des travaux,

Ou au moins 30 jours si l'occupation est supérieure à un mois, à la Mairie.

ENTREPRISE BENEFICIAIRE de l'AUTORISATION : Phie DOUSSET

Représentée par : Benoît DOUSSET Tél : 03 83 24 90 16

Adresse : 143 rue Jean JAURES Fax : 03 83 24 02 94

Email : b.doussset@officecure.com N° R.C.S. ou R.M. : 403 564 137

MAÎTRE D'OUVRAGE (ou Propriétaire) : Phie DOUSSET (Propriétaire SCI BFCV)

Représentée par : B. DOUSSET (Phie DOUSSET) Tél : id

Adresse : id Fax : id

NATURE DES TRAVAUX (ex : ravalement de façade, réfection de la toiture, etc...) :

STATIONNEMENTS d'1 Camion 38 Tonnes sur les 4 places devant le pharmacie pendant 1 journée

ADRESSE DU CHANTIER : le 18/05/2015

Parcelles cadastrales n° : 143 rue J. JAURES 54820 MARBACHE

DETAIL DES OCCUPATIONS: = 4 places de stationnement

Longueur : 2.15 m Largeur : 2.50 m Surface totale : 1.125 m²

NATURE DE LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : demande initiale renouvellement

échafaudage benne à gravats goulotte d'évacuation des gravats installation d'une grue

bétonnière engin de chantier bungalow de chantier (nb.....) dépôt de matériaux

dépôt de matériel clôture de chantier autres (préciser) : Stationnement 38 Tonnes

DUREE PREVISIONNELLE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Début de l'occupation : 18/05/2015 Fin de l'occupation : 18/05/2015

PIECES A JOINDRE :

- Plan ou croquis précisant l'emplacement, les dimensions souhaitées et la surface occupée,
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

Fait à : MARBACHE

Le : 21/04/2015

Signature du pétitionnaire

PHARMACIE DOUSSET

54 2 02548 1

143 rue J. Jaures - 54820 MARBACHE

Tél. 03 83 24 90 16 - Fax 03 83 24 02 94

SIRET 417 989 969 00023

L'autorisation d'occuper le domaine public est accordée au pétitionnaire, à titre personnel, de façon précaire et révoquable.
Elle ne peut, en aucun cas être prêtée, louée ou cédée.

Demande déposée en Mairie le : 22 Avril 2015

Avis du Maire : FAVORABLE

Marbache, le : 23 AVRIL 2015

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

HENRI CHARZIN

